

Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil de la Communauté de communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est rassemblé à l'Auditorium du Pôle de l'eau à Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

**Présents en qualité de titulaire :**

M. Denis BERTIN	Mme Marine LAPIE	Mme Anne MARGOLLÉ
M. Jean-Charles BOSSARD	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Françoise MARGUERITE- BARBEITO
M. Hervé BOUGON	Mme Isabelle LE SAINT	M. Arnaud MARTINET
M. Michel CAENS	M. Daniel LÉCUREUIL	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	M. Jean-René LEDOYEN	M. Gilles MÉNARD
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Marie-Christine LEGRAND	M. Michel MESNAGE
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	M. Alain NAVARRET
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Pascal LEMAÎTRE	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Florence GOUJAT	M. François LEMOINE	M. Michel PEYRE
Mme Florence GRANDET	M. Philippe LETENNEUR	M. Michel PICOT
M. François HAREL	Mme Marie-Mathilde LEZAN	M. Alain QUESNEL
M. Daniel HUET	Mme Violaine LION	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Sophie JULIEN-FARCIS	Mme Béatrice MAHÉ	M. Stéphane SORRE
M. Jean-Marc JULIENNE		

**Présent en qualité de suppléant :**

Mme Martine GUILLAUME  
M. Yannick JOUENNE  
M. Michel PERIER-DESHOGUES

**Procurations :** Anne-Lise BEAUJARD à Didier LEGUELINEL ; Alain BRIÈRE à Anne MARGOLLÉ ; Fany GARCION à Jérémy DURIER ; Emmanuel GIRARD à Gaëlle FAGNEN ; Catherine HERSENT à Hervé BOUGON ; Pierre LEBOURGEOIS à Florence GOUJAT ; Rémi LÉRIQUIER à Annaïg LE JOSSIC ; Claire ROUSSEAU à Alain QUESNEL ; Yvan TAILLEBOIS à François LEMOINE ; Nadège THOMASSIN à Michel PICOT ; Guillaume VALLÉE à Gilles MÉNARD.

**Absents :** Jacques BOUTOUYRIE ; Valérie COUPEL-BEAUFILS ; Delphine DESMARS ; Philippe DESQUENNES ; Sylvie GATÉ ; Nils HÉDOUIN ; Denis LEBOUTEILLER ; Miloud MANSOUR.

**Secrétaire de séance : Denis BERTIN**

**Date de convocation et affichage : vendredi 20 juin 2025**

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

**Délibération n°2025-087**

*(Patrimoine – Propriétés publiques)*

**ACQUISITIONS PARCELLES POUR PARTIE A 517 - ROND POINT ZAC DU THEIL**

Par délibération n°2022-042 du 28 avril 2022 du Conseil communautaire, Granville Terre et Mer a approuvé le dossier de création de la ZAC du Theil dont l'objet est la mise en place d'un parc d'activités économiques.



L'acquisition foncière porte sur une parcelle nécessaire à la création du rond-point qui desservira la ZAC du THEIL par la route départementale 924.

Le propriétaire de cette parcelle, a répondu favorablement à la sollicitation de la Communauté de communes pour céder son bien dont les caractéristiques sont les suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse	Surface totale	Surface nécessaire au projet	Zone du PLU
St Planchers	A 517	Le Closet	7304 m <sup>2</sup>	470 m <sup>2</sup>	ZONE A

Il a été convenu avec le propriétaire d'une acquisition moyennement la somme de 2 400 €. Les frais de notaire seront à la charge de Granville Terre et Mer. Cette acquisition fait l'objet d'un protocole foncier qui sera signé entre le propriétaire et la Communauté de Communes préalablement à l'acte de vente.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2022-042 du 28 avril 2022 du Conseil communautaire portant approbation du dossier de création de la ZAC du Theil ;

**VU** l'avis des domaines en date du 27 mai 2024, estimant la valeur vénale du bien à 0.90 €/m<sup>2</sup> ;

**CONSIDERANT** que la création du rond-point sur la RD 924 est un équipement obligatoire pour la réalisation de la ZAC du THEIL, que la contenance de 470 m<sup>2</sup> reste à acquérir par la Communauté de Communes pour ladite réalisation ;

**CONSIDERANT** les échanges avec le propriétaire de la parcelle A 517 ;

**CONSIDERANT** le projet de protocole foncier ci annexé ;

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le Président à conclure l'acquisition auprès de [REDACTED] de la parcelle sise le Theil sur la commune de SAINT PLANCHERS, dans le cadre de la création de la ZAC du Theil, moyennant un total de 2 400 € pour 470 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle A517, selon le plan annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer le protocole foncier et l'acte de vente aux frais de la Communauté de Communes ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président aux fins d'exécution de la présente décision.

*Document signé électroniquement*

Stéphane SORRE  
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20250626-2025-087-PAT-DC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025